



Faculté de droit civil – Université d’Ottawa
Thème choisi – Profilage racial
DRC-4731A - Été 2024

Me Fernando Belton, LL.B, LL.M
Chargé de cours
fbelton@uottawa.ca

Présentation du cours

La problématique du profilage racial est connue et documentée depuis au moins les 40 dernières années dans la doctrine et la jurisprudence canadienne. Que ce soit à Montréal, au Québec, au Canada ou dans l’Amérique du Nord au grand complet, le profilage racial est un fléau. Bien avant la mort de George Floyd aux États-Unis, pendant longtemps, les victimes de cette forme de discrimination systémique optaient pour le silence, et restaient dans l’oubli. Pendant plusieurs années, les personnes racisées de plusieurs villes canadiennes ont fait l’objet de surveillance policière excessive, de contrôles aléatoires, d’amendes injustifiées, de détentions et d’arrestations arbitraires fondées sur des stéréotypes erronés associant les personnes racisées et la criminalité.

La Cour suprême demande maintenant aux tribunaux de prendre connaissance d’office de cette problématique sociale. À Montréal, le rapport Armony commandé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dresse des statistiques inquiétantes sur cette problématique. En 2019, on y apprend que les personnes racisées et autochtones sont de 3 à 11 fois plus susceptibles de se faire intercepter par la police que les personnes blanches. Pour endiguer ce problème, le chef de police Sylvain Caron du SPVM fait adopter une politique pour encadrer les interpellations aléatoires et a reconnu l’existence du profilage racial au sein de ses troupes.

Cependant, les personnes en autorité n’admettent presque jamais devant les tribunaux qu’ils peuvent s’être livré à du profilage racial, même de manière inconsciente et les tribunaux de première instance hésitent encore à trancher les requêtes soulevant le profilage racial en faveur des victimes. Quel constat doit-on dresser d’une telle situation? Comment peut-on donner plein effet à la reconnaissance d’office du phénomène du profilage racial sans accorder aux victimes les réparations prévues à la Charte qui s’imposent? Rappelons que dans l’arrêt *R c Le*, la Cour suprême insiste: il est impératif que le système judiciaire se distancie du profilage racial.

Ce cours est donc une façon de comprendre l’état du droit en matière de profilage racial en regardant les différents domaines du droit où il peut être soulevé, soit le droit criminel et pénal, le droit de la responsabilité civile et le fonctionnement des organes administratifs

comme la Commission des droits de la personne et le Commissaire à la déontologie policière. Ce cours aborde le sujet d'un point de vue critique, mais également dans le but de trouver des solutions légales à cet enjeu.

Courte biographie du chargé de cours

Me Fernando Belton est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université du Québec à Montréal, d'une maîtrise en droit criminel de la *Osgoode Hall Law School* de la York University et d'un certificat en entrepreneuriat de la *Harvard Business School*. Il est le cofondateur et directeur-général de la Clinique juridique de Saint-Michel depuis 2019. Il est membre du Barreau depuis 2015 et pratique le droit criminel en plaidant des dossiers devant toutes les cours au Québec, incluant de nombreux appels devant la Cour d'Appel du Québec et a participé à la préparation de plusieurs dossiers devant la Cour suprême du Canada.

Par ailleurs, il représente des victimes de profilage racial devant plusieurs instances partout au Québec et enseigne depuis juin 2021 un cours sur le profilage racial notamment à l'Université d'Ottawa, l'UQAM, à l'Université de Montréal, l'Université Sherbrooke et l'Université McGill en plus de donner des formations sur le sujet à plusieurs organismes, notamment la Commission des droits de la personne, le Barreau du Québec et l'Observatoire des profilages.

En 2023, Me Belton a été nommé par le Ministre de la Justice du Canada pour faire partie du *Groupe directeur de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les noires* afin de fournir des recommandations et orienter le gouvernement du Canada sur une stratégie pour bâtir un système de justice plus équitable et plus juste pour les personnes noires.

Objectif du cours

De façon générale, le cours vise à :

- Dresser le contexte juridique, historique, sociologique et politique de la réalité du profilage racial au Québec;
- Faire un état de la jurisprudence pertinente en la matière;
- Comprendre le cadre d'analyse en matière de profilage racial établi par les tribunaux canadiens;
- Comprendre les devoirs, les pouvoirs et les responsabilités des policiers;
- Comprendre et adéquatement qualifier les contacts entre les citoyens et les policiers;
- Comprendre les répercussions du profilage racial sur les victimes;
- Connaître les recours disponibles pour les victimes de profilage racial;

- Faire une critique des différents mécanismes administratifs et judiciaires mis en place;
- Être en mesure d'appliquer les principes juridiques appris pendant le cours à des faits;

Méthode pédagogique

Le cours est en visioconférence. Une partie est réservée à de l'enseignement magistral, tandis que l'autre partie est réservée à des exercices pratiques, des discussions en classe, le visionnement de vidéos et de documentaires. Plusieurs conférenciers seront invités tout au long de la session pour traiter de certains enjeux en lien avec le sujet. La plupart des cours seront supportés par une présentation PowerPoint qui sera disponible avant le cours.

Méthode d'évaluation

Examen de mi-session – 50%

L'examen portera sur les cours 1 à 6 et aura lieu le 27 mai 2024 de 8h30 à 12h00. Les étudiant.e.s pourront compléter l'examen à distance.

Travail de fin de session – 50%

Ce travail a pour objectif d'approfondir les notions vues en classe en portant un regard critique sur la matière. Toutes les questions suggérées sont le reflet de débats d'actualité ou à venir en matière de profilage racial. Les étudiants sont invités à prendre position sur les enjeux évoqués par la question.

Il s'agit d'un travail d'équipe de 3 à 4 personnes maximum par équipe.

Remise des questions du travail : 10 juin 2024 à 11h30
Date limite de remise du travail : **24 juin 2024 à 23h59.**

CONTENU ET CALENDRIER

COURS	DATE	CONTENU	LECTURE OBLIGATOIRES
1	1 mai 2024	<p>Présentation générale du cours – 30 mins.</p> <p>Visionnement du documentaire d'Enquête sur le profilage racial et discussion – 60 mins.</p> <p>Présentation du plan de cours et des modes d'évaluation et vote sur l'entente d'évaluation – 15 mins.</p>	<p><i>R c Le</i>, 2019 CSC 34 (para 1 à 166)</p>
2	6 mai 2024	<p>Historique du profilage racial - 15 mins.</p> <p>Les enseignements de l'arrêt <i>R c Le</i> – 30 mins.</p> <p>Définition du profilage racial – 45 mins.</p> <p>La preuve du profilage racial – 90 mins.</p>	<p><i>Ville de Longueuil c Debellefeuille</i> 2012 QCCM 235.</p> <p>Fernando Belton, <i>La preuve du profilage racial et son impact en droit criminel</i>, Développement récent en droit criminel, Montréal, Édition Yvons Blais, 2023, vol. 537.</p> <p><i>Luamba c PGQ</i>, 2022 QCCS 3866 (para 1 à 51).</p>
3	8 mai 2024	<p>Les indicateurs de profilage racial – 90 m</p> <p>La preuve de l'aspect systémique du profilage racial et la question des interpellations aléatoires – 45 mins Conférencier : Victor Armony</p> <p>Les stéréotypes et préjugés au sein des forces policières concernant les personnes racisées – 45 mins Conférenciers: Massimiliano Mulone</p>	<p><i>R v Dudhi</i>, 2019 ONCA 665- (para 1 à 30 & 54 à 66).</p> <p><i>R c Sale Nkouendji</i>, 2024 QCCM 26.</p>
4	13 mai 2024	<p>Plaider le profilage racial en droit criminel. Requête et voir-dire et survol de certains enjeux et notions en droit criminel (détention, la détention pour fins d'enquête) – 90 mins</p> <p>Exercice : Cas Andy Bansora – 20 mins.</p>	<p><i>R c Mann</i>, 2004 CSC 52 (para 1 à 61).</p> <p><i>R c Grant</i>, 2009 CSC 32 (para 1 à 148).</p>

		La preuve du profilage (partie 2) : La connaissance d'office, le contexte social et la preuve d'expertise – 60 mins	<p><i>CDPDJ (Nyembwe) c Ville de Gatineau</i>, 2021 QCTDP 1, au para 130 à 190.</p> <p><i>Ville de Montréal c Fontaine</i>, 2021 QCCM 127.</p> <p><i>Luamba c PGQ</i>, 2022 QCCS 3866 (para 151 à 167 & 373 à 468).</p>
5	15 mai 2024 (asynchrone)	<p>Violations constitutionnelles – Aperçu des fondements des articles 7, 8, 9, 10 et 12 de la <i>Charte</i>.</p> <p>Les réparations en vertu de 24(1) et (2) de la <i>Charte</i></p>	<p><i>Luamba c PGQ</i>, 2022 QCCS 3866 (para 52 à 86 & 601 à 832).</p> <p><i>R v Campbell</i>, 2005 CanLII 2337.</p>
6	20 mai 2024	<p>Le profilage racial comme moyen de défense autonome en droit criminel – 40 mins</p> <p>Les pouvoirs accessoires de la police – 60 mins Conférencier: Professeur Terry Skolnik</p> <p>Révision</p>	<p><i>Jean-Louis c R</i>, 2021 QCCS 4290.</p> <p><i>R c Ngarukiye</i>, 2023 QCCS 4677.</p> <p>Terry Skolnik, « Racial Profiling and the Perils of Ancillary Police Powers » (2021) 99:2 Can B Rev 429.</p>
7	22 mai 2024	Semaine de lecture	
8	27 mai 2024	Examen de mi-session	
9	29 mai 2024	<p>La responsabilité civile des policiers</p> <p>Les poursuites civiles en matière de profilage racial</p>	<p><i>Kosoian c STM</i>, 2019 CSC 59.</p>

		Conférencière : Me Limartine Angrand Analyse du cas Lezoka Principe de l'arrêt Solomon	<i>Lezoka c Ville de Montréal</i> , 2023 QCCA 632.
10	3 juin 2024	Profilage social et surveillance des espaces publics – 90 mins. Conférencier: Marie-Ève Sylvestre, doyenne de la Faculté de droit civil de l'Université d'Ottawa Les interceptions routières et la <i>Charte</i> – 60 mins. Les enseignements de l'arrêt <i>Luamba</i> – 45 mins, Conférencier: Me Mike Siméon	Terry Skolnik & Fernando Belton, « <i>Luamba et la fin des interceptions routières</i> », (2023), 103 :1, Can B Rev. <i>Luamba c PGQ</i> , 2022 QCCS 3866 (87 à 151, 469 à 600, 833 à 871)
11	5 juin 2024	Le Commissaire à la déontologie policière et le Comité de déontologie policière Analyse du cas d'Anthony Griffin	<i>CDP c Boutin</i> , 2021 QCCDP 60
12	10 juin 2024	La Commission des droits de la personne et le Tribunal des droits de la personne Les conséquences du profilage racial sur les victimes - Conférencier: 3 victimes de profilage racial Les caméras corporelles comme solution au profilage racial – 90 mins. Conférencière: Béatrice Allard, chercheuse à la Chaire sur l'Intelligence Artificielle de l'Université d'Ottawa Solutions juridiques au profilage racial – 60 mins.	<i>CDPDJ (Nyembwe) c Ville de Gatineau</i> , 2021 QCTDP 1 (sauf les para 130 à 190) <i>Luamba c PGQ</i> , 2022 QCCS 3866 (167 à 372)

Procès en lien avec le profilage

Ce cours étant très lié à des dossiers d'actualité, les étudiants sont encouragés d'assister à des procès portant sur l'enjeu vu en classe.

- *Donald Castin et al c Québecor*
Cour supérieure, Montréal, salle 2.08
15 mai 2024

- *Ville de Montréal c Yeboah (Jugement)*
Cour municipale de Montréal, salle R.40
4 juin 2024

- *Ville de Québec c Niyokwizera (Jugement)*
Cour municipale de Québec
28 juin 2024